

**Direction de la Proximité et des Services au Public**

Contact : Madame LEGRAND Marie

Tel : 02 97 02 22 80

Mail : monquartier@mairie-orient.fr

Lorient, le 21 mars 2022

# Conseil Citoyen de Quartier de Keryado – Saint-Armel – Kerfichant – Le Bourgneuf Conseil Citoyen de Quartier de Bois du Château – Le Rouho – Le Manio – Kerentrech

Réunion du 2 mars à 18h30 à la Cité Allende

## Présents :

AUCHER Jean-Paul ; CARRE Nathalie ; CHERFA David ; DE PIERREPONT Anne ; DELMAS Lou-Anne ; DELMAS Joanna ; DESMARETS Franck ; LE GOUIC PRIETO Claudine ; LE LAN Claude ; LE PRIELLEC Georges ; LHOMME Marie France ; MUTOMBO Christine ; PAUL François ; TESSIER Laury ; DUGOR Loïc ; GERARD Michel ; HEURTIER André ; LE BADEZET Hervé ; LE BRIS OLLERO Marie-Noëlle ; LE CROM SERGE ; MONTANARI Hugues ; PIAULY Jérôme.

LUCA Hugo ; SEBTI Nelly ; VIALE Thierry ; MAZADE Jean ; TURPIN Jean-Paul ; GUIGO Jeanne.

DECHAVANNE Laure, adjointe déléguée aux Mobilités, à la Voirie, aux Espaces Verts, à la Reconquête Végétale et à la Politique Numérique ; DANIEL Stéphane, adjoint délégué à la Vie des Quartiers et à la Démocratie Participative du Secteur de Lorient Nord.

SANFRATELLO Romuald, service Voirie ; LECŒUVRE Sabrina et LEGRAND Marie, service Proximité et Vie Citoyenne.

## Tenue de la réunion :

### Présentation de l'ordre du jour :

- La fermeture de la rue de Kerulvé à la circulation
- Le schéma de circulation cycliste de l'avenue Jean Le Maux et le programme de travaux d'aménagements cyclables sur cet axe de circulation
- Le Schéma Directeur de l'Allumage des Lumières (SDAL) : l'extinction partielle de l'éclairage public

### La fermeture de la rue de Kerulvé à la circulation :

L'objectif de la réunion n'est pas de rouvrir ce dossier, mais bien de présenter le circuit de consultation et les raisons qui ont motivé à la prise de cette décision.

La fermeture du boulevard Pierre Mendès-France à la circulation (axe qui relie la rue de Kérulvé à la zone commerciale du K2) a été décidée durant la mandature précédente. Afin de déterminer si cette décision devait être pérennisée, une consultation auprès des habitants de la zone concernée (200 foyers environ) et de la Ville a été organisée.

La concertation a eu une participation très inégale : près de la moitié des riverains s'est exprimée (98 retours) à une forte majorité pour le maintien de la fermeture de la rue. En revanche, seuls 88 lorientais n'habitant pas dans le quartier se sont exprimés, majoritairement contre la fermeture de la rue. L'arbitrage réalisé a donc été fait au bénéfice des habitants du quartier, qui sont les premiers touchés par la situation.

Le boulevard a donc été définitivement fermé à la circulation automobile et aménagé en favorisant les mobilités douces (piétons, vélos, autres) et la végétalisation.

### Échanges :

- La voie est-elle devenue privée ? Ces aménagements ont-ils été décidés parce qu'un ancien élu habite dans ce secteur ? → Non, la rue n'est pas devenue privée, elle est simplement fermée à la circulation automobile. Toute personne le souhaitant peut venir s'y promener. Du fait du changement de mandature, le sujet a été rouvert sans a priori, et ce sont les habitants qui ont déterminé l'orientation prise. Les anciens élus n'ont rien à voir avec la décision.
- Le sujet des évolutions de trafic a amené un membre du Conseil Citoyen de Quartier de Keryado – Saint-Armel – Kerfichant – Le Bourgneuf à soulever la question de l'installation d'un établissement Metropolis LaserGame dans le quartier du Perroquet Vert. → Le sujet mérite tout à fait d'être abordé, mais n'est pas à l'ordre du jour de la réunion et est trop complexe pour être abordé sans prendre de temps sur la réunion en cours. Il a été suggéré de proposer aux membres du groupe d'animation du CCQ concerné d'aborder le sujet lors de la prochaine réunion.
- Une habitante membre du Conseil Citoyen de Quartier ajoute qu'à l'issue de la décision, l'initiative a été prise par certains citoyens d'aller sonder directement les habitants. Sur plus d'une centaine de foyers interrogés, la majorité se déclare satisfaite des aménagements et ne souhaite pas les faire évoluer.

### Circulation cycliste de l'avenue Jean Le Maux :

Le travail d'aménagement cyclable du boulevard Jean Le Maux a été entrepris durant l'été 2021. Le premier aménagement mis en place a été rapidement signalé comme potentiellement accidentogène. Plusieurs échanges et consultations des associations cyclistes de Lorient ont alors été menés, pour aboutir au résultat actuel : un angle forçant le ralentissement et assurant une meilleure visibilité pour les automobilistes, l'installation de stops avec panneaux en hauteur des deux côtés de la voie, des indications de céder le passage au sol de la piste cyclable. Grâce à ce travail, il n'y a pour l'instant eu aucune remontée d'accidents sur l'intersection de ces deux voies.

Le chantier d'aménagement entrepris sur cette section de la voirie a vocation à s'étendre à la fois vers le Centre-Ville (aménagement du boulevard Emmanuel Svob) et vers la voie verte de Plœmeur.

## Échanges :

- Pourquoi ne pas avoir installé la voie cyclable de l'autre côté de la route ? → Si elle avait été installée de l'autre côté de la route dès le boulevard Emmanuel Svob, la voie cyclable aurait coupé deux entrées et sorties de la pénétrante, ce qui serait plus accidentogène. Dans le cas d'une traversée de la chaussée avant l'intersection actuelle, cela impliquerait un double cisaillement au moment du prolongement de l'aménagement, ce qui est également plus dangereux.
- Les poids lourds ont une visibilité inférieure aux véhicules légers et sont donc source de davantage de risques. Pourquoi ne pas mettre en place un panneau avec un miroir ? → L'outil n'est malheureusement pas réglementaire et n'est plus installé par des communes depuis plusieurs années. La visibilité offerte n'est pas suffisante, et le risque d'éblouissement en fait un danger pour les usagers de la route. Une alternative est en cours de réflexion du côté des services techniques, mais il convient de rappeler que l'usage de la voirie est une question de responsabilité individuelle de tous les usagers, motorisés ou non.
- Pourquoi ne pas mettre en place un marquage de couleur différente pour signaler ce passage ? (L'exemple de Bordeaux, qui utilise un revêtement scintillant « comme une coquille d'huître » a notamment été mentionné par la suite) → Actuellement, le revêtement est de couleur beige. Certains pays, comme la Suisse, utilisent du rouge pour marquer les zones d'arrêt. Ce n'est pas nécessairement réglementaire, mais le sujet est à étudier.
- Pour les cyclistes, les aménagements mis en place sont très intéressants et appréciés. Cela est particulièrement vrai au niveau du rond-point dit « de la puce » (rond-point Bir-Hakeim). Le travail fourni est reconnu.
- Les raisons de non-respect du stop par les véhicules sont peut-être à creuser, car les cyclistes courent plus de risques que les automobilistes en cas d'accident. → Il convient de rappeler que si le nombre d'accidents du vélo a bondi sur les dernières années en France du fait de l'augmentation des cyclistes, ce nombre a stagné à Lorient, notamment du fait de la régulation de la vitesse et des aménagements installés.
- Est-ce que créer une signalisation « zone de danger » pour avertir les cyclistes et les automobilistes pourrait être une option ? → C'est une piste à étudier, cependant les extensions de l'aménagement vers Plœmeur et le centre-ville de Lorient pourraient faire perdre de la pertinence à cette signalisation.
- Comment les aménagements vers le Centre-Ville seront-ils réalisés ? Sur quel espace ? → L'objectif est de réutiliser et améliorer l'existant, notamment en intégrant la rue Bollardière. La mise en place d'un carrefour giratoire au niveau de la ZAC de la Découverte sera également un facteur facilitant. Les travaux sont prévus à l'horizon 2023.

## Schéma Directeur de l'Allumage des Lumières (SDAL)

Dans un souci écologique et de protection de la diversité, en plus des travaux d'économie d'énergie déjà entamés, la décision d'éteindre partiellement l'éclairage public a été prise. Les horaires avaient notamment été soumis à une consultation des habitants. De nombreuses remontées ont été faites dès le début de l'expérimentation en juillet 2021.

Différentes mesures correctives ont été prises dès le mois de novembre, à la demande des habitants :

- Raccourcir la plage horaire d'extinction, pour la limiter de minuit à 6h du matin
- Rallumer au moins une rue par quartier politique de la ville.

Davantage de propositions avaient été remontées, pas toutes applicables pour une variété de raisons. En janvier, une réunion avec les services des pompiers et de la police nationale permettait de faire un premier bilan de l'expérimentation. Celui-ci a été consolidé avec les retours des membres des Conseils Citoyens de Quartier. Un bilan général sera présenté au Maire courant mars, néanmoins la prolongation de l'expérimentation jusqu'en juillet est envisagée, dans l'objectif d'avoir une année complète et davantage de recul. Suite aux remontés des Conseils Citoyens de Quartier et des services de police, la rue Beauvais et la rue Braille (accès Nord de la Gare) ont été rallumées.

#### Échanges :

- En commençant à 5h du matin, une des membres du CCQ remarque plusieurs personnes qui attendent dans le noir des covoiturages du côté de Bois du Château, au niveau des entrées vers la pénétrante (notamment au niveau de la boulangerie) : les zones de passage et d'attente de ce type pourraient-elles être prises en compte ? → Cela sera étudié par les services.
- Sur le mois dernier, 5 cambriolages ont eu lieu dans la rue Penquer. → Les chiffres remontés par la police sur les six mois de l'expérimentation ne permettent pas d'établir un lien de causalité entre l'extinction des lumières et les incidents de ce type.
- Rue du Capitaine Lefort : deux lampadaires ne marchent pas depuis deux ans, une intervention serait nécessaire. Idem au niveau de la rue Descartes → La ville de Lorient est à la limite basse en termes d'ensoleillement, il est possible que cela ait un impact. Ce genre de problématique est à remonter aux services techniques, qui ne peuvent pas toujours constater les problèmes eux-mêmes.
- Sur une rue comme la rue Louis Roche, la moitié de la rue est allumée, l'autre non. Est-ce que les économies réalisées vont permettre de moderniser le réseau et permettre de régler ce genre de disparités ? → La situation est causée par l'installation électrique de la Ville qui date de l'après-guerre et est très peu normée. Les économies réalisées ne devraient cependant pas être aussi importantes qu'attendu au vu des augmentations du coût de l'énergie passées et à venir. Le poste de dépense lié au renouvellement des lampadaires est cependant prévu. Cela permettra notamment de diminuer l'intensité lumineuse de l'éclairage, ce que le matériel actuel ne prévoit pas.
- Le problème du sentiment d'insécurité se pose, notamment pour les étudiant.e.s. A ce titre, serait-il possible d'envisager les jeudis, jours de sorties étudiantes, comme étant un jour de weekend ? Par ailleurs, la ville de Vannes a des horaires d'extinction allant de 1h à 5h du matin, tous les jours de la semaine : est-ce que cette piste peut être prise en compte ? → Les horaires ont été déterminés en consultant la population, et réduire la durée d'extinction de l'éclairage aura un impact sur la biodiversité.
- Attention, l'extinction de l'éclairage aura un impact plus fort sur les personnes en situation de handicap.
- Quelle est la réglementation européenne sur le sujet de l'éclairage nocturne ? → Pour l'instant, la législation concerne la couleur de l'éclairage et l'interdiction d'allumer les parcs la nuit (mesure de protection de la biodiversité) mais il est probable que cela soit renforcé dans les années à venir.
- Quelles sont les actions concernant les vitrines et enseignes commerciales la nuit ? → la réglementation nationale impose une extinction à 1h du matin. Pour l'instant, deux vagues de courrier d'information ont été envoyées aux commerçants et aux associations de commerçants pour les sensibiliser à la question. Il ressort particulièrement que plusieurs personnes ne maîtrisent pas la minuterie de leurs lumières et ne sont pas en mesure de les éteindre automatiquement.

Un problème d'inondation dans le parc en contrebas de la rue Penquer a été signalé : il sera transmis au service des Parcs et Jardins. Il faut également signaler qu'un formulaire dédié aux membres des CCQ a été créé pour pouvoir remonter spécifiquement ce genre de problématiques, et que l'application du Service d'Intervention de Voirie permet également de répondre à ces problèmes selon leur urgence.

## Les dates des prochaines réunions des CCQ :

Keryado – Saint-Armel – Kerfichant – Le Bourgneuf :

- 16 mars 2022
- 1<sup>er</sup> juin 2022

Au centre social de Keryado, 24 rue de Kersabiec

Bois du Château – Le Rouho – Le Manio – Kerenrech :

- 24 mars 2022
- 16 juin 2022

À la Maison de Quartier de Bois du Château, 9 rue Jules Massenet